



## DÉCISION

N° : 2026- 339

Exécutoire le : 04 AOUT 2026

Publiée / Notifiée le : 04 AOUT 2026

Visée le : 20 JUIL. 2026

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marché 25044 :

**Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux AEP et EU à AIX LES BAINS : Rue du Temple, Rue Boyd, Rue Murgier**  
**Avenant n°01 relatif à la détermination de la rémunération définitive**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu la délibération en date du 14 avril 2026, portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2026-66 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 12<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un Procédure adaptée,  
Considérant la notification effectuée le 09/12/2025 à l'entreprise Profils Etudes Chambéry,  
Considérant la nécessité de valider l'AVP proposé par le maître d'œuvre, de supprimer une mission complémentaire devenue inutile, d'arrêter le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre conformément au CCAP du marché,

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : AVENANT 1

De signer l'avenant 01 au marché 25044 avec l'entreprise Profils Etudes Chambéry domiciliée 17 rue des Diabes Bleus 73000 Chambéry pour un montant de 2 187.25€ HT et 4.61 % d'augmentation par rapport au marché initial

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire : Profils Etudes Chambéry

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 12<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la commande publique  
Signé électroniquement pour le Président, par délégation, par Yves MERCIER Vice-président commande publique, travaux de voirie et du voyage  
le 20/07/2026 10:34:12



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2026-339 : Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de réseaux AEP et EU à AIX LES BAINS (Rue du Temple, Rue Boyd, Rue Murgier) - Avenant 1

---

**Date de transmission de l'acte :** 20/07/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/07/2026

---

**Numéro de l'acte :** Dec2571 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260720-Dec2571-AI

---

**Date de décision :** 20/07/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA